



Curatelle renforcée et dettes postérieures

Par **mimar**, le **29/11/2015** à **09:49**

bonjour

Ma sœur sous curatelle renforcée pour pathologie mentale continue à faire des dettes à mon insu alors que je suis sa curatelle. Que dois je faire car elle est déjà en surendettement et son compte est bloqué. Je règle ses charges de foyer et alimentaires avec son argent viré sur son compte et l'excédent y est laissé pour son surendettement (procédure en cours). Quelle attitude à avoir avec les personnes qui lui prêtent de l'argent alors qu'ils connaissent sa situation?

Par **youris**, le **29/11/2015** à **10:03**

bonjour,

il faudrait peut être prévoir une protection plus importante de votre soeur comme la tutelle afin qu'elle ne puisse plus dépenser son argent sans contrôle.

vous pouvez indiquer à ces personnes qui lui prêtent de l'argent alors qu'ils connaissent la situations, qu'elles risquent de ne jamais le revoir car je suppose que votre soeur ne fait pas de reconnaissance de dettes.

cela devrait les faire réfléchir.

salutations

salutations